

Direction de la scolarité

Ref: CFVU2021/21-0312

CFVU DU 18 MARS 2021

<u>DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DE L'AVENANT N°2 À LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE POLE D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR MUSIQUE DANSE DE BORDEAUX-NOUVELLE AQUITAINE RELATIVE A LA LICENCE MENTION « ARTS DU SPECTACLE » PARCOURS DANSE.</u>

La commission formation et vie universitaire de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 18 mars 2021 réunie sous la présidence de Madame Marie MELLAC,

Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,

Etant préalablement exposé que :

Les maquettes des enseignements de la Licence mention « Arts du spectacle » parcours Danse et le diplôme d'état associé de danse du PESMD Bordeaux—Nouvelle Aquitaine ont été réactualisées. L'annexe de l'avenant détermine la nouvelle maquette de la licence mention « Arts du spectacle » parcours Danse mise en place à la rentrée universitaire 2020/2021.

- ➤ APPROUVE (le cas échéant à l'unanimité de ses membres) L'AVENANT N°2 À LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE POLE D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR MUSIQUE DANSE DE BORDEAUX-NOUVELLE AQUITAINE RELATIVE A LA LICENCE MENTION « ARTS DU SPECTACLE » PARCOURS DANSE.
- Délibéré par la commission formation et vie universitaire, à Pessac, le 19/03/2021.

Nombre de membres présents	18
Nombre de membres représentés	9
Nombre d'abstentions	0
Nombre de suffrages exprimés	27
Nombre de votes pour	27
Nombre de votes contre	0

Le Président de l'Université Bordeaux Montaigne,

igné

Lionel LARRÉ.